

SARL 3D TRADE

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 42 RUE BEAUJON

75008 PARIS

RCS PARIS : 820 475 689

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PAR LA GERANCE

=====

Conformément à son rapport de gestion, la gérance a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, soit la somme de 361 451 € de la manière suivante :

- au poste report à nouveau pour : 361 451 €

DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'A.G.O. DU 21 JUIN 2023

=====

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, se soldent par un bénéfice net comptable de 555 951 €, décide d'affecter ledit résultat.

- au poste report à nouveau pour : 361 451 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 4 921 796,28 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 361 450,69 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/08/2023

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	100 100		45 540
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	8 443		
Autres install., agencements, aménagements	30 352		283 835
Matériel de transport	25 630		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	45 677		26 866
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	110 102		310 701
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	33 400		46 800
TOTAL	33 400		46 800
TOTAL GENERAL	243 602		403 041

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		2 900	142 740	45 540
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels		7 710	733	733
Autres install., agencements, aménagements		27 483	286 704	286 703
Matériel de transport			25 630	25 630
Matériel de bureau, informatique, mobilier		22 721	49 822	49 822
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		57 914	362 889	362 889
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		10 900	69 300	
TOTAL		10 900	69 300	
TOTAL GENERAL		71 714	574 929	408 429

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/08/2023

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 900	754	2 900	754
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	8 372	72	7 710	733
Installations, agencements divers	6 423	33 016	9 125	30 314
Matériel de transport	5 726	5 126		10 852
Matériel de bureau, informatique, mobilier	18 492	9 840	16 284	12 047
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	39 013	48 053	33 119	53 947
TOTAL GENERAL	41 913	48 807	36 019	54 701

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	754				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	72				
Installations, agencements divers	33 016				
Matériel de transport	5 126				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	9 840				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	48 053				
TOTAL GENERAL	48 807				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/08/2023

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	69 300		69 300
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	720 440	720 440	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	30 009	30 009	
- T.V.A.	1 121 887	1 121 887	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	240	240	
Débiteurs divers	1 389 807	1 389 807	
Charges constatées d'avance	6 956	6 956	
TOTAL GENERAL	3 338 640	3 269 340	69 300
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	350 506	350 506		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 149 061	3 149 061		
Personnel et comptes rattachés	201 682	201 682		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 479	103 479		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	121 982	121 982		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	16 390	16 390		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 207	6 207		
Autres dettes	307 102	307 102		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 256 410	4 256 410		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	49 494			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 331 978
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 331 978

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 181
Dettes fiscales et sociales	135 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	307 102
TOTAL	501 728

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	6 956	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	6 956	

Commentaires:

6.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	5 843 387
Ventes de produits finis	
Prestations de services	

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5 843 387

Répartition par marché géographique	Montant
France	804 802
Etranger	5 038 586
TOTAL	5 843 387

6.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	236 551	
Résultat exceptionnel (et participation)	247 640	
Résultat comptable	361 451	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 30/08/2023

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 mois	31/12/2019 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	150 000	150 000			
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	5 843 387	6 704 448			
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	532 997	776 385			
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	122 740	201 399			
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	410 257	574 986			
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	361 451	555 951			
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	845 859	683 654			
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	328 069	210 391			

Observations complémentaires

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :SARL 3D TRADE

Adresse de l'entreprise42 RUE BEAUJON75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *82047568900031

Néant *

ACTIF IMMOBILISÉ *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

Capital souscrit non appelé (I)

Frais d'établissement *

Frais de développement *

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières *

TOTAL (II)

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

CRÉANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

Matières premières, approvisionnements

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés (3)*

Autres créances (3)

Capital souscrit et appelé, non versé

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)*

TOTAL (III)

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Écarts de conversion actif * (VI)

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Brut 1

Amortissements, provisions 2

Net 3

AA

AB

CX

AF

AH

AJ

AL

AN

AP

AR

AT

AV

AX

CS

CU

BB

BD

BF

BH

BJ

BL

BN

BP

BR

BT

BV

BX

BZ

CB

CD

CF

CH

CJ

CW

CM

CN

CO

1A

45540

97200

733

362156

69300

574929

175825

93532

720440

2541944

30192

832678

6956

4401568

4976497

54701

4921796

44786

97200

733

53214

69300

520228

175825

93532

720440

2541944

30192

832678

6956

4401568

4921796

Renvois : (1) Dont droit au bail :97200

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :CP

(3) Part à plus d'un an :CR

Clause de réserve de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :DSGRADS

Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 3D TRADE		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....150 000.....)			DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	136 449
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	361 451
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	662 900
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (III)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	350 506
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	6 207
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 487
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 149 061
	Dettes fiscales et sociales			DY	443 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	307 102
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	4 258 896	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 921 796	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 258 896
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DS
GPHDS

SARL 3D TRADE

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 42 RUE BEAUJON

75008 PARIS

RCS PARIS : 820 475 689

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 21 JUIN 2023**

L'an deux mil-vingt-trois,

Le 21 juin

À 12 heures,

Les associés de la société 3D TRADE, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 € au siège social au 42 RUE BEAUJON, 75008 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle,

Sur la convocation individuelle faite par la gérance par lettre datée du 05 juin 2023.

Est présente :

GROUPE FAMILIAL HU
1 RUE DE LA NOUE
93170 BAGNOLET

Propriétaire de 100 Parts

Qui détient intégralement 100 parts sociales, représentant la totalité du capital social.

L'assemblée est donc habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles cette majorité est requise.

L'assemblée est présidée par **Mr SOULIVANH DIDIER gérant.**

Le Président dépose et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence émargée par tous les associés,
- les statuts de la société,
- le compte de résultat, le bilan et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2022.
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial prévu à l'article L 223-19 du code de commerce
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. - Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.
2. - Affectation du résultat dudit exercice.
3. - Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
4. - Quitus à la gérance.
5. - Rémunération de la gérance.
6. - Questions diverses.

Ensuite, il est donné lecture du rapport de gestion établi par le gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Notamment que l'inventaire a bien été mis à la disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ledit rapport dans tous ses termes ainsi que le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice deux mil vingt-deux tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un résultat bénéficiaire : 361 451 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire comptable de l'exercice l'an deux mil vingt et un soit la somme de 361 451 € aux comptes :

- au poste report à nouveau pour : 361 451 €

Le montant des réserves distribuables s'élève à 497 900 €, il est décidé de distribuer un montant de 200 000 € de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance, tant de sa gestion que de son administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur ces conventions est atteint, déclare approuver les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés non concernés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés constate que le gérant a perçu une rémunération de 151 063 €, au cours de l'année 2022, pour ses fonctions liées à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DS
GFADS

SEPTIEME RESOLUTION

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 du CGI, le montant des dividendes distribués est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2020	-	40%	-
2021	500 000 €	40%	-
2022	500 000 €	40%	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décharge purement et simplement la gérance, de l'obligation de convocation de cette assemblée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures et quinze minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés.

DocuSigned by:

DIDIER SOUVANT

D4CFC446134E4D8...

SARL 3D TRADE

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 150 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 42 RUE BEAUJON

75008 PARIS

=====

RCS PARIS : 820 475 689

=====

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE

CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux statuts de notre société, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice ouvert le **1er JANVIER 2022** et clos le **31 DECEMBRE 2022** et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la Loi.

Comme vous avez pu le constater, la présentation des comptes annuels est conforme aux dispositions de la loi du 30 Avril 1983 et du Décret pris pour son application.

Ces comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables selon les principes de prudence et d'indépendance des exercices, et en presumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'activité de l'exercice est retracée dans le compte de résultat qui regroupe les flux cycliques et fait apparaître le résultat de la période.

	<u>2021</u>	<u>2022</u>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 720 633	5 851 238
- Achats de marchandises	4 309 672	3 666 621
- Variation de stock marchandises	182 462	22 705
- Achats de matières premières et autres approv.	2 012	18 997
- Variation de stock de mat. prem.	-	-
- Autres achats et charges externes	490 148	656 639
- Impôts taxes et versements assimilés	63 780	23 308
- Salaires et traitements	683 654	845 859
- Charges sociales	210 391	328 069
- Dotations aux amortissements s/immobilis	19 035	48 807
- Dotations aux amortissements s/actif circulant	-	-
- Autres charges externes	1 320	1 866
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 962 473	5 612 872
RESULTAT D'EXPLOITATION	758 160	238 366
- Produits financiers	583	445
- Charges financières	-	2 260
RESULTAT FINANCIER	583	-1 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	758 743	236 551
- Produits exceptionnels	578	275 233
- Charges exceptionnelles	1 971	25 593
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 393	247 640
- Impôts	201 399	122 740
TOTAL DES PRODUITS	6 721 794	6 126 916
TOTAL DES CHARGES	6 165 843	5 765 465
RESULTAT NET COMPTABLE	555 951	361 451

1.1 - SUR L'EVOLUTION PREVISIBLE :

Depuis la clôture de l'exercice soumis à votre approbation, l'activité de la société s'est poursuivie à des conditions normales et nous pensons qu'il en sera de même pour le reste de l'exercice.

1.2 - SUR LA PUBLICITE DES COMPTES :

Nous vous rappelons que les sociétés à responsabilité limitée sont tenues de déposer en double exemplaire, au greffe du tribunal de commerce, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés, dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée ordinaire annuelle des associés : les comptes annuels, le rapport de gestion, la proposition d'affectation du résultat soumis à l'assemblée et la résolution votée.

1.3 - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toutes précisions ou renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé, s'il y a lieu, les comptes qui vous sont soumis, nous vous demanderons de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de 361 451 € de la manière suivante :

- au poste report à nouveau pour : 361 451 €

Le montant des réserves distribuables s'élèvent à 497 900 €, il est décidé de distribuer un montant de 200 000 € de dividendes.

3. SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

La loi pacte commissaire aux comptes 2019 a rehaussé le seuil d'obligation d'un commissaire aux comptes. Le décret du 24 mai 2019 fixe les seuils de nomination des commissaires aux comptes, la nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans les sociétés à responsabilité limitée qui à la clôture d'un exercice dépassent les montants de deux au moins des trois critères suivants :

* TOTAL DU BILAN	:	4 000 000 EUROS
* CHIFFRES D'AFFAIRES	:	8 000 000 EUROS
*EFFECTIF MOYEN	:	50 SALARIES.

4. REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale des associés constate que le gérant a perçu une rémunération de 151 063 €, au cours de l'année 2022, pour ses fonctions liées à la gérance.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

6. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 du CGI, le montant des dividendes distribués est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2020	-	40%	-
2021	500 000 €	40%	-
2022	500 000 €	40%	-

7. DEPENSES SOMPTUAIRES

NEANT

8. REINTEGRATION DE CERTAINS FRAIS GENERAUX

NEANT

9. PRISE DE CONTRÔLE OU PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE

NEANT

10. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (LOI DU 12-07-1985)

NEANT

11. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

12. INFORMATIONS COMPTABLES

NEANT

13. INFORMATIONS JURIDIQUES

NEANT

14. CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, il a été établi un rapport spécial concernant les conventions liant notre société à ses associés.

CONCLUSION :

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gérance, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant

DocuSigned by:
DIDIER SOUVANA
D4CFC446134E4D8...

DS
GRADS